

EXTRAIT DU REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026

Convoqué le lundi 15 juin 2026, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le lundi 22 juin 2026 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Maire.

Thibault PELLISSIER est nommé secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (37) : Christophe RIVENQ, Maire, Max ROUSTAN, Martine MAGNE, Alain BENSACKOUN, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Léa BOYER, Pierre MARTIN, Marie-Claude ALBALADEJO, Christophe CLAUZEL, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Daniel CANAL, Catherine DAUFÈS-ROUX, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Emiliano HACQUEL, Lucette CAMACHO, David VIEUX, Sylvie TRIBES, Alexandre BELAIR, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER.

POUVOIRS (5) : Michèle VEYRET (*pouvoir à Marie-Christine PEYRIC*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Martine MAGNE*), Laurent DOUDOUX (*pouvoir à Daniel CANAL*), Méryl FRIZON-DEBIERRE (*pouvoir à Raphaël NAVARRO*), Sandra CARTULAT (*pouvoir à Alexandre BELAIR*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Vincent BEHGADAD.

OBJET : Convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration du réseau électrique – Parcelle cadastrée section CN n°212

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande d'établissement de servitudes de la Société ENEDIS du 23 avril 2026,

Considérant que dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la Ville d'Alès est sollicitée par la Société ENEDIS, en charge des travaux,

Considérant que ces travaux sont situés sur la parcelle cadastrée section CN n°212, appartenant à la Ville d'Alès, sise rue du Faubourg du Soleil,

Considérant que la Société ENEDIS demande l'établissement de servitudes afin de permettre la réalisation de cette opération, conformément aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur,

Considérant qu'une convention de servitudes établie par la Société ENEDIS précise les modalités techniques et juridiques de l'opération, ainsi que les droits et obligations réciproques des parties,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

les termes de la convention de servitudes, ci-annexée, avec la Société ENEDIS, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, ayant son siège social à la tour ENEDIS, 4, place de la Pyramide, 92800 PUTEAUX, représentée par Monsieur Gilles PINEL, en qualité de Directeur Régional ENEDIS Languedoc-Roussillon,

AUTORISE

Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention de servitudes avec la Société ENEDIS dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, sur la parcelle cadastrée section CN n°212 sise rue du Faubourg du Soleil ainsi qu'à tout acte y afférent.

Votants : 42
Pour : 42 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Thibault PELLISSIER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Christophe RIVENQ

